



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2025

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 18
présents : 12
votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-huit octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2025.

PRESENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, BURELLIER Jean-Michel, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, MOUNIER Céline et COUBLE Alexis.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUBLE Alexis.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM LAMOTTE Florence, DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, CHAVANNE Pascale et Lucie LAFAURIE.

ABSENTE : Mme RAJAT Sonia.

POUVOIR(S) : Mme MATHELIN Sandra par Mme LAMOTTE Florence ; M. GLATZ Jean-Pierre par Mme LAFAURIE Lucie.

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Acquisition du tènement immobilier appartenant à l'indivision ROLLAND, sis Rue Pasteur
- Acquisition d'une parcelle du Département de la Loire Place du 8 mai
- Demande d'acquisition de M. et Mme Christian BROSSE d'une partie du domaine public Montée des Roches
- Convention de participation « Santé » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire avec fixation de la participation employeur
- Demandes d'admission en non-valeur
- Budgets communaux : Décisions Modificatives
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris à l'unanimité des membres présents ou représentés, les décisions suivantes :

ACQUISITION PAR L'EPORA DU TENEMENT IMMOBILIER 1 ET 7 RUE PASTEUR APPARTENANT AUX CONSORTS ROLLAND ET ENGAGEMENT DE RACHAT

- Approuve dans le cadre de la convention de veille et de stratégie foncière (Opération 42E054), l'acquisition par l'EPORA à l'indivision ROLLAND d'un tènement immobilier, situé 1 et 7 Rue Pasteur, cadastré C 1882, avec une offre d'achat de 25 000 € (vingt-cinq mille euros). Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.
- S'engage au rachat ultérieur dudit bien selon les conditions prévues dans ladite convention.

PROJET RESTRUCTURATION ANCIENNE GARE PLACE DU 8 MAI

Suite au projet de division dressé le 8/8/2025 par la SELARL GEOGARANTS 41, rue de Lyon 42130 BOEN SUR LIGNON, qui laisse une petite parcelle de forme triangulaire, issue de la parcelle C 1888, propriété du Département de la Loire,

- Approuve dans un premier temps l'acquisition de la totalité de la parcelle cadastrée section C numéro 1888 d'une contenance de 57ca, propriété du Département de la Loire, par la Commune de ST GERMAIN LAVAL pour un prix total de 1 500 €.

- Approuve la vente à « Deux Fleuves Loire Habitat » d'une partie de la parcelle C 1888 (sans une petite parcelle de forme triangulaire), de la parcelle cadastrée C 1473, de l'emprise foncière à détacher de la parcelle cadastrée section C 1474 et une partie de la voirie communale dénommée Avenue Benoit Bernard sous réserve de son déclassement par le conseil municipal après enquête publique.

Etant précisé que Deux Fleuves Loire Habitat apportera une valorisation de la charge foncière globale à hauteur de 24 000 € pour le bâtiment existant et l'ensemble des parcelles concernées par l'opération de réhabilitation et extension de l'ancienne gare. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

- Décide de prélever les dépenses relatives au transfert de propriété Département de la Loire / Commune de ST GERMAIN LAVAL (acquisitions de terrains, actes notariés et autres frais) au compte 2111 "Terrains nus" du budget principal.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes notariés et les pièces à intervenir.

CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE

- Adhère à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le CDG42 et la MNT.

- Accorde une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la Commune de SAINT GERMAIN LAVAL en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé » à hauteur de 15 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 1^{er} janvier 2026.

- Approuve la convention du CDG42 d'adhésion au service Protection sociale complémentaire risque santé et autorise le Maire à la signer.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG42 et la MNT.

- Approuve le paiement au CDG42 d'une contribution annuelle relative aux frais de mise en concurrence, de gestion, de suivi et d'accompagnement, basée sur une tarification définie à partir du nombre d'agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC au 31 décembre de l'année n-1.

Tranche d'effectif de la collectivité (agents CNRACL et IRCANTEC)	Montant
De 1 à 9 agents	25 € par an
De 10 à 29 agents	50 € par an
De 30 à 99 agents	75 € par an
De 100 à 249 agents	100 € par an
De 250 à 399 agents	150 € par an
A partir de 400 agents	250 € par an

- Prévoit l'inscription au budget des exercices 2026 à 2031, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION
D'UNE PARTIE DU DOMAINE COMMUNAL MONTEE DES ROCHES**

Après avoir pris connaissance du courrier de M. et Mme Christian BROSSE, reçu le 1er octobre 2025 sollicitant l'acquisition d'une partie de terrain du domaine public devant leur propriété,

- Décide de lancer l'enquête préalable au déclassement d'une partie du domaine public communal sise Montée des Roches sous réserve que l'ensemble des frais incombant à cette demande soient entièrement à la charge du demandeur.

- Fixe le prix de la cession à 1 € le m². L'acquéreur prenant à sa charge les frais de géomètre et les frais de vente du notaire.

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

BUDGET SPANC ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

- Décide l'admission en non-valeur des titres énumérés dans les états annexés à la délibération pour un montant total de 94.38 €.

- prélève ces dépenses sur le budget SPANC 2025 au compte 6541 "Pertes sur créances irrécouvrables" pour 94.38 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

- Décide l'admission en non-valeur des titres énumérés dans les états annexés à la délibération pour un montant total de 304.41 € et en créances éteintes pour un montant de 33.70 €.

- Prélève ces dépenses sur le budget assainissement 2025 au compte 6541 "Pertes sur créances irrécouvrables" pour 304.41 € et au compte 6542 « créances éteintes » pour 33.70 €.

BUDGET PRINCIPAL 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par la décision modificative n°1 du Budget Principal 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section d'investissement		39 000,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		39 000,00 €		
R 741121 : DSR des communes				39 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				39 000,00 €
Total		39 000,00 €		39 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D 2111 : Terrains nus		25 710,00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		25 710,00 €		
D 2031-194 : TVX AMENAG PETITE VILLE DEMA		4 950,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		4 950,00 €		
D 2111 : Terrains nus		28 322,00 €		
D 2128 : Autres agencements et aménagements		2 500,00 €		
D 21314-178 : TVX AMENAG MAISON DES ASSOC		1 000,00 €		
D 21328-194 : TVX AMENAG PETITE VILLE DEMA		55 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		86 832,00 €		
D 2313-202 : AMENAGEMENT ACCUEIL LOISIRS		4 000,00 €		
D 2315-194 : TVX AMENAG PETITE VILLE DEMA		5 000,00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		9 000,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				39 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				39 000,00 €
R 024 : Produits des cessions d'immobilisations				500,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations				500,00 €
R 2111 : Terrains nus				25 710,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				25 710,00 €
R 10222 : FCTVA				21 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves				21 000,00 €
R 1321-194 : TVX AMENAG PETITE VILLE DEMA				13 777,00 €
R 1323-194 : TVX AMENAG PETITE VILLE DEMA				26 495,00 €
R 13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement				6 666,00 €
R 13251-206 : TVX AMENAGEMENT BAT PL 8 MAI				6 666,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		126 482,00 €	6 666,00 €	46 938,00 €
Total		126 482,00 €	6 666,00 €	133 148,00 €
Total Général		165 482,00 €		165 482,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par la décision modificative n°1 du Budget Assainissement 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6063 : Fourn. d'entretien et de petit...	340,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	340,00 €			
D 6541 : Créances admises en non-valeur		305,00 €		
D 6542 : Créances éteintes		35,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	340,00 €			
Total	340,00 €	340,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		10 000,00 €		
D 2315-28 : Tvx Assainissement 1e Tranche	10 000,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000,00 €	10 000,00 €		
Total	10 000,00 €	10 000,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

BUDGET SPANC 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par la décision modificative n°1 du Budget SPANC 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6541 : Créances admises en non-valeur		95,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		95,00 €		
R 7062 : Red. d'assainissement non coll.				95,00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				95,00 €
Total		95,00 €		95,00 €
Total Général		95,00 €		95,00 €

DECISION DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :

- Décision du 17/10/2025 : Délivrance de concessions dans le cimetière communal

Il est accordé dans le cimetière communal au nom de :

- M DURY Jacques, domicilié 106 avenue de Vichy – 42260 ST GERMAIN LA VAL une concession de 30 ans, appartement à la famille DURY Jacques, à compter du 24 février 2024, à titre de renouvellement de la concession et moyennant la somme de 453 euros.
- M et Mme PETIT Alain, domiciliés 134 rue de la Génétique – 42260 ST GERMAIN LA VAL, une concession d'une case de columbarium de 15 ans, à compter du 17 septembre 2025, concession nouvelle moyennant la somme de 400 euros.

- Décision du 23/10/2025 : Bail commercial avec La Poste Place du 8 Mai

Décide, suite à la partie bureau de Poste libre de toute occupation depuis le 31/12/2022, de signer un nouveau bail commercial avec La Poste pour l'exercice des activités du Groupe La Poste, pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commencera à courir au 1er octobre 2025.

Le loyer annuel hors taxes et hors charges est fixé à 11 100 € (onze mille cent euros). Ce loyer n'est pas soumis à TVA.

Pour l'indexation du loyer, l'indice de référence sera l'Indice trimestriel des Loyers Commerciaux (ILC) publié par l'INSEE.

L'indice de base pour la première année d'indexation sera l'indice du 1er trimestre de l'année 2025, à savoir 135,87 et l'indice de comparaison celui du même trimestre de l'année suivante.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

- **Exclusion d'un enfant des services périscolaires** du 10 au 17/10/2025 pour comportement inadapté.
- **Remerciements du Comité des Fêtes** en date du 22 octobre 2025 pour financement du feu d'artifice du 13 juillet 2025.
- **Commémoration du 11 novembre 2025** à 11 heures 15
- **Invitation pour le forum ENR** du 14 novembre 2025 à FEURS

- **Dates de la fin d'année :**

- * Repas des seniors : 25 novembre 2025
- * Arbre de Noël du personnel : 19 décembre 2025 à 18 heures
- * Vœux de la Municipalité : 23 janvier 2026

- **Distribution des colis** le 6 décembre 2025

- **Prochain Conseil Municipal** : Lundi 24 novembre 2025 à 20h 30

La séance est levée à 22h 00.

En début de séance ordinaire du lundi vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le quatorze novembre deux mille vingt-cinq, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq comportant les délibérations n° 76/25 à 85/25 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,



Jean-Claude RAYMOND.

Le secrétaire de séance,



Alexis COUBLE.